

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

RÉGIME INDEMNITAIRE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL - (N° 3720)

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par

M. Benoit

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.